

208C0346

FR0000079600-FS129

19 février 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT

(Eurolist)

Par courrier du 19 février 2008, les sociétés FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et FIL Limited (FIL) (1) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2008, par suite d'une cession d'actions GAMELOFT, le seuil de 10% des droits de vote de la société GAMELOFT et détenir pour le compte desdits fonds, 7 932 063 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 10,86% du capital et 9,69% des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, FMR LLC et FIL précisent qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

(1) Anciennement dénommée Fidelity International Limited.

(2) Sur la base d'un capital composé de 73 058 357 actions représentant 81 878 934 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.